

## Le saviez-vous ?



- La RQTH **ne vous donne droit à aucune allocation**, ce n'est pas une aide financière directe.
- **Contactez la MDPH** afin de prendre connaissance des différentes aides auxquelles vous avez droit :
  - carte de mobilité inclusion
  - carte de stationnement

## Aller plus loin...

[www.mdp82.fr](http://www.mdp82.fr)

[www.capemploi82.com](http://www.capemploi82.com)

## Des questions ?

Adressez-vous à votre médecin du travail, interlocuteur privilégié des entreprises, employeurs et salariés

- Service maintien Cap Emploi
- MDPH 82
- Service Social CARSAT

## Contactez votre service de santé au travail :

- Par Mail : [info@smti82.fr](mailto:info@smti82.fr)
- Par courrier : **SMTI 82**  
80 avenue Gambetta  
82000 Montauban
- Par téléphone : 05.63.21.44.00



service de santé en milieu  
de travail interentreprises  
de Tarn-et-Garonne **smti**

La Reconnaissance de la Qualité  
de Travailleur Handicapé (RQTH)

Un atout  
pour votre  
maintien  
en emploi



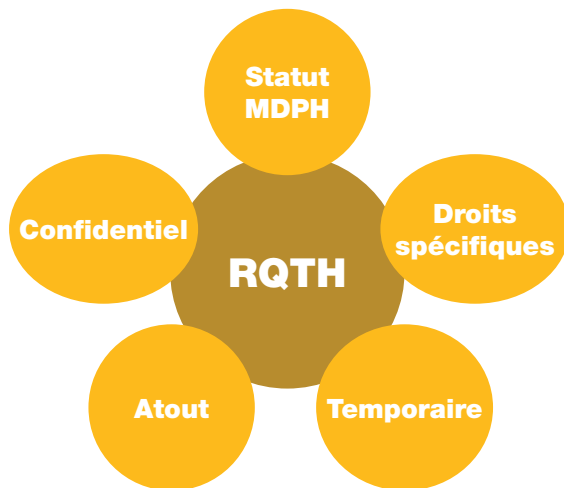
# Qu'est-ce que la RQTH ?

C'est un **statut administratif** qui s'adresse aux personnes en capacité de travailler mais présentant des **difficultés professionnelles** en raison de leur état de santé.

## Si vous êtes atteint :

- ▶ **D'une maladie chronique** (diabète, asthme, rhumatismes, allergies etc.),
- ▶ **D'une déficience** (visuelle, auditive, psychique, etc.),
- ▶ **De problèmes de santé** (pathologies articulaires, séquelles d'accidents, cancers, etc...),
- ▶ **De fatigabilité** (visuelle, auditive, psychique, etc.),

**La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)** peut être l'outil pour compenser vos difficultés professionnelles.



# La RQTH vous ouvre des droits et des avantages

La RQTH permet à l'équipe de votre service de santé au travail de mieux vous accompagner.

## 1 Aménagement du poste de travail

Votre médecin du travail peut faire intervenir :

### Pour son expertise :

- Le **Cap Emploi** (accompagnement des personnes en situation de handicap),
- ou la **mission handicap** de votre entreprise (si elle existe),

### Pour les financements :

- **pour les organismes privés** : l'**AGEFIPH** (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées),
- **pour les organismes publics** : le **FIPHFP** (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

## 2 Reclassement professionnel

Elle peut faciliter votre accès à la formation professionnelle, au bilan de compétences, à une recherche d'emploi par le biais de structures spécialisées (Cap Emploi ou Pôle Emploi).

## 3 Suivi médical adapté

Si vous avez déclaré votre RQTH à votre employeur, le médecin du travail adaptera votre suivi médical en fonction de votre état de santé.

# En parler ou pas ?

La **RQTH** a un caractère confidentiel. Les interlocuteurs vous accompagnant dans cette démarche sont soumis au secret professionnel. L'information de votre employeur et de votre entourage professionnel dépend de **votre SEULE décision**.

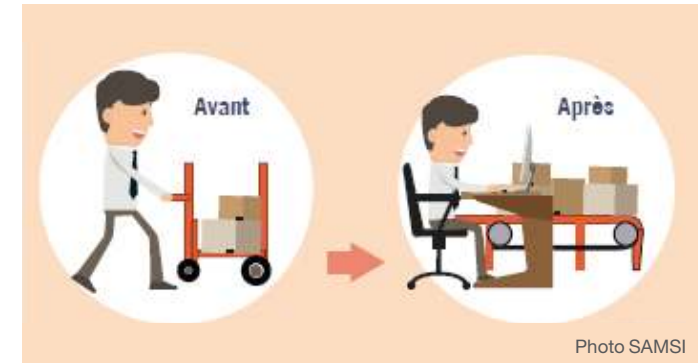


Photo SAMSI

# Comment obtenir la RQTH ?

**Téléchargez le formulaire** sur le site ou le retirer auprès de la **MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées) de votre département de résidence. En cas de difficultés pour remplir le formulaire, adressez-vous à l'assistant(e) de service social ou le chargé(e) de mission handicap de votre entreprise. Vous recevrez une notification vous informant de son attribution ou non et de sa durée (entre 1 et 5 ans). Votre service de santé au travail peut vous aider dans toutes ses démarches.

# Et pour mon employeur, quels sont les avantages ?

Votre entreprise a une obligation d'employer 6 % de travailleurs RQTH si son effectif est supérieur à 20 salariés. Dans le cas contraire, il doit verser une contribution financière à l'**AGEFIPH** pour se mettre en conformité avec la loi.